

Ordre du jour  
Ordre of the day 45

REGLEMENT  
BY-LAW 5248

Fermeture d'une partie de l'avenue Isabella située au nord-est de l'avenue Coolbrook.

A la séance du conseil de la Ville de Montréal, tenue le 15 août 1978,

le conseil décrète:

Est à l'avenir fermée et discontinue comme rue parce que jugée inutile, cette partie de l'avenue Isabella située au nord-est de l'avenue Coolbrook, d'une superficie de 345.3 pieds carrés (32.08m<sup>2</sup>) étant une partie du lot numéro cent onze de la subdivision du lot originale numéro cinquante-deux (52-111) et montrée par les lettres A B C D A au plan C-155 N-D-G du service des Travaux publics en date du 10 mai 1978.

Ce plan avec la description technique sont annexés au présent règlement.

LE MAIRE,

*Jean Laprade*  
POUR LA VILLE DE MONTRÉAL  
MONTRÉAL LE

17 AOÛT 1978

Closing of a section of Isabella Avenue located north-east of Coolbrook Avenue.

At the meeting of the Council of the City of Montreal held on August 15, 1978,

Council ordained:

Shall in the future be closed and discontinued as a street as it is deemed useless, the section of Isabella Avenue located north-east of Coolbrook Avenue, covering an area of 345.3 square feet (32.08m<sup>2</sup>) and being part of lot number one hundred and eleven of a subdivision of original lot number fifty-two (52-111), as shown by the letters A B C D A on plan C-155 N-D-G of the Public Works Department, dated May 10, 1978.

The said plan together with the technical description are attached to this by-law.

LE GREFFIER DE LA VILLE,

*Mar. Day*